

**Préparation et examen****A.I.P.R.***Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux*niveau **OPERATEUR****Contenu :**

**Objectifs :** A l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Identifier les risques, en temps réel, lors des interventions à proximité des réseaux
- Mettre en œuvre les principes de prévention et les consignes reçues de l'encadrement
- Connaître la règle des 4A

**Recommandation ou Obligation Légale :**

- Arrêté du 15 février 2012 du Code de l'Environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.
- Arrêté du 22 décembre 2015 – Formation des intervenants et autorisation d'intervention.

**Public concerné :**

- Conducteurs d'engins et suiveurs d'engins travaillant sur ou à proximité de réseaux.
- Toutes les personnes, même non conducteurs ou suiveurs, devant assurer des travaux urgents sur ou à proximité de ces réseaux (*nécessités par des raisons de sécurité, par la continuité d'un service public, etc.*).

**Prérequis :**

- Utilisation d'un questionnaire QCM sur ordinateur en autonomie.

**Démarche et moyens pédagogiques :**

- Pédagogie participative faisant appel à l'expérience et aux connaissances des participants
- Exposé et discussions étayées par expériences vécues
- Remise d'un dossier de stage
- Illustration Power point / vidéo
- Mise en situation de travail

**I- Mesurer les risques afférents aux réseaux souterrains et aériens**

- Selon les caractéristiques des énergies
- Liés aux atteintes aux réseaux existants

**II- Rôle, mission et responsabilités de l'opérateur.****III- Identifier les principaux types de réseaux souterrains et aériens.****IV- Savoir utiliser les moyens de protection collective et individuelle (EPI et EPC).****V- Intégrer la notion de respect dans le cadre de son activité**

- Le respect de l'environnement
- Le respect des marquages-piquetages
- Le respect des signes avertisseurs et indicateurs
- Le respect des moyens de repérage
- Le respect du terrain

**VI- Identification des situations dangereuses ou inattendues.****VII- Imprécision du positionnement des ouvrages et de la technique utilisée.****VIII- Maintien de l'intégrité et du tracé des réseaux existants.****IX- Recommandations en cas d'incident ou d'accident. Règle des « 4 - A ».****Validation / déroulement de l'épreuve :**

- Examen par QCM « Opérateur » via la plateforme en ligne
- Délivrance d'une attestation de compétences ou d'échec

Les questionnaires en ligne comprennent 30 questions dont des questions dites « prioritaires ».

Ils doivent obtenir un score minimal pour valider l'examen : 60% du total des points maximum, soit 36/60.

Lors de l'examen en ligne, les candidats disposent d'un temps imparti pour répondre au QCM.